



VENCE OUEST

La gazette de votre quartier

Avril 2024

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE



Chères voisines et chers voisins sinois,

Nous vous remercions pour votre participation à notre assemblée générale du 16 mars 2024. C'est toujours un plaisir de vous réunir autour d'une intention commune : faire de notre quartier un lieu où il fait bon vivre.

Nous avons eu la joie d'accueillir deux nouveaux couples, l'un avec un adorable bébé et l'autre avec un beau projet, celui de redonner vie à la chambre d'hôtes le Mas des Oliviers. Nous leur souhaitons la bienvenue à la Sine !

Les échanges avec les élus présents ont été intéressants et nourris. Vous trouverez dans cette gazette le résumé de cette matinée de travail.

Nous avons invité M. Téaldi, adjoint entre autres, aux travaux, à parcourir nos rues afin de lui montrer les points posant problème. Nous le remercions de sa visite. Il a noté ce qui était à améliorer et a fait remonter les informations aux instances compétentes. Vous découvrirez dans ce numéro, les questions posées et les réponses

déjà obtenues.

Notre trésorier Éric Stenger a souhaité passer le relais de sa mission. Nous le remercions pour ces années à la gestion de nos finances, nous avons un nouveau « Picsou », Mathieu Farrugia !

Éric reste membre du conseil d'administration et nous réglera, comme c'est le cas dans ce numéro, de ses irremplaçables blagounettes.

Je vous laisse maintenant découvrir cette gazette, n'hésitez pas à nous faire part de vos remarques et de vos suggestions.

Bonne lecture !

Brigitte Baguet

Assemblée générale du 16 mars 2024

En présence des élus :

Mme Anne Sattonnet, vice-présidente du conseil départemental des Alpes-Maritimes, chargée des risques naturels, aménagement du territoire et patrimoine départemental

MM. Didier Téaldi, adjoint aux travaux, aménagements urbains, sécurité, commande publique, Hafid Belhocine adjoint au tourisme, politique de la ville, vie associative, protocole, mémoire et patriotisme, Pierre Gortina, délégué aux ressources humaines, dialogue social.

MM. Patrick Scalzo et Patrice Miran, conseillers municipaux de la minorité.

Élus excusés :

M. Lionel Tivoli, député de la deuxième circonscription des Alpes-Maritimes

M. Régis Lebigre, maire de Vence.

Rapport moral

2023 a été encore une année bien active pour l'association. Vous avez participé nombreux aux fêtes et animations que nous avons organisées. Nous vous en remercions. Cela prouve que ces moments comptent et sont importants pour vous et plus généralement, pour la vie du quartier.

Nous avons par ailleurs poursuivi notre action contre les nuisances liées à l'activité de concassage et au trafic routier qui en découlaient, afin de restaurer la qualité de vie de notre quartier. Cette action n'a pas été vaine et nous avons vu l'aboutissement positif de notre travail avec joie et soulagement.

Nous nous mobiliserons ainsi à chaque fois s'il s'agit de défendre les intérêts des habitants et si cela s'inscrit dans le cadre des statuts de l'association.

Les fêtes

Le 2 juin 2023 vous étiez une centaine à nous rejoindre pour notre traditionnelle fête du quartier, moment de partage toujours agréable.

Le 2 septembre nous vous avons conviés au concert de rentrée animé par le groupe GOTO, qui reprenait des chansons des Beatles et d'autres groupes de rock. Très belle soirée que le verre de sangria offert a agréablement prolongée !

Nous étions heureux de vous souhaiter la bonne année, autour de la galette des rois le 14 janvier 2024.

Nos actions

Notre principale action de 2023 a été le suivi du dossier concernant le trafic des poids lourds chemin de la Sine et des préjudices qui en découlaient. Il n'était pas dans nos intentions d'empêcher de travailler une ou plusieurs entreprises. Les carrières de pierre de la Sine font partie du patrimoine vençois et nous apprécions leur travail parce qu'il s'effectue dans le respect de la loi. Nous avons voulu défendre la quiétude et le bien être des riverains qui ne supportaient plus les nuisances sonores, la poussière et le danger routier auxquels ils étaient confrontés chaque jour et de plus en plus depuis 2018, date du changement d'activité de l'entreprise en cause. M. le maire a écouté vos doléances l'an passé au cours de notre assemblée 2023 et a pris des mesures comme la limitation de tonnage à 19 tonnes des camions à l'exception des entreprises vençoises, la réglementation des jours et horaires de concassage. Nous l'en remercions.

Les services de la DREAL (direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement) ont inspecté le site et dressé un procès-verbal pour non-conformité de nombreux points contrôlés. Il en a résulté un arrêt de l'activité de concassage jusqu'à remise en conformité du site. À ce jour, le concassage est effectué ailleurs dans le département. Seul le recyclage des matériaux issus des travaux publics et du bâtiment est maintenu à la Sine, générant moins de désagréments, de passage de gros camions et de fait, de danger pour les piétons, cyclistes et collégiens.

Les riverains ont enfin pu apprécier un été tranquille dans leur jardin. Nous restons vigilants malgré tout et sommes toujours en contact avec les services de la DREAL.

Le vendredi 12 mai 2023, nous vous avons conviés à une réunion d'information sur les risques d'incendie dans la forêt et les moyens à mettre en œuvre pour éviter une catastrophe. M. le colonel des pompiers du SDIS, René Blancardi, en retraite depuis peu, nous a fait une belle présentation et a répondu à vos questions.

Le 13 mai et le 28 octobre 2023 nous vous avons proposé un nettoyage de la forêt et de ses abords. Même si nous disposons d'une déchetterie gratuite pour les particuliers, nous avons encore ramassé des quantités de bouteilles, cannettes, gobelets en carton et autres gros déchets tels que machines à laver, frigo et pneus, qui ont été évacués ensuite par le service dédié de la métropole.

Notre association a participé au Téléthon 2023. Nos petits sachets de chocolats de Noël, patiemment confectionnés par nos soins, nous ont permis d'offrir 250 euros à cette œuvre. C'est une petite goutte d'eau mais nous sommes fiers de l'avoir apportée.

Nous vous avons tenus informés de l'actualité du quartier chaque mois, par nos bulletins envoyés par mail et par notre gazette directement distribuée dans vos boîtes aux lettres.

Notre trésorier, Éric Stenger, souhaite passer la main après de nombreuses années à tenir les cordons de notre bourse ! Il a veillé avec rigueur sur nos maigres deniers. Il avait la lourde tâche de remplir le dossier de demande de subvention municipale. Il reste dans l'association bien entendu car nous ne saurions nous passer de son humour et de sa bonne humeur. Un grand merci à lui de la part de tous les membres de Vence Ouest. Nous élirons son successeur au cours de notre prochaine réunion du conseil d'administration.

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité.

Rapport financier

Le trésorier, Éric Stenger, dresse le bilan financier .

Les comptes sont à l'équilibre.

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité.

Échange avec les élus

M. Téaldi répond aux questions concernant la voirie et l'aménagement du quartier :

Actuellement le chantier Chagall impacte fortement les résidents de la Sine et perturbe le trafic. M. Téaldi nous affirme que d'ici le mois de juin la circulation normale sera rétablie et que les voitures ne seront plus obligées de traverser le parking Chagall. Le plan de circulation sera amélioré.

Le parking Chagall sera souterrain dès que les travaux de la dernière tranche seront lancés. Il comptera 139 places de stationnement, moins que l'actuel parking.

M. Belhocine rappelle qu'il existe un service de navettes gratuites proposé par la municipalité.

Mme Sattonnet rappelle que malheureusement elles ne desservent pas tous les quartiers.

Une énième étude est en cours sur l'aménagement d'une piste cyclable sur le viaduc du Malvan. Le coût d'une passerelle piétonne est évalué à 7 millions d'euros. La métropole propose la pose de piliers et étudie un plan de circulation.

La visibilité au niveau du stop croisement du chemin de la Sine et de la Plus-Haute-Sine, doit être améliorée. Dans un premier temps M. Téaldi contactera la métropole pour renforcer la signalisation au sol. D'autres solutions peuvent être envisagées, comme la pose de feux intelligents.

Les assainissements non collectifs sont contrôlés par le SPANC et les évacuations non conformes sont sanctionnées et doivent être remises en conformité. Une mise en commun des moyens permettrait une évacuation plus efficace et plus écologique.

Un de nos adhérents demande la suppression du châtaignier mort chemin de la Plus-Haute-Sine dans la descente au Malvan. Une consultation auprès des riverains, demandée par la mairie et effectuée par l'association Vence Ouest en septembre 2020 avait abouti

au maintien de l'arbre. Les résidents à une voix près avaient voté en faveur de sa conservation. M. Téaldi promet de revoir le problème.

Les collégiens de la Sine utilisent la navette gratuite pour rentrer au centre-ville et non pas le bus scolaire payant. Il est impossible d'intervenir.

La mise en service de plus petits bus pour améliorer la circulation chemin de la Sine n'est pas possible.

Notre vie quotidienne à la Sine est accompagnée d'un concert d'abolements et il est difficile de prendre les fautifs sur le fait. Il est possible de faire intervenir ASA 06 et la SPA, toutes deux habilitées à verbaliser si besoin.



Brigitte Baguet

Le passage en revue du quartier avec l'adjoint aux travaux

En présence de M. Didier Téaldi adjoint aux travaux et de Mme Brigitte Baguet, MM. Luc Gounaud, Mathieu Farrugia, François Caruhel pour Vence Ouest.

1/ Véhicules abandonnés depuis de longs mois sur la piste des Salettes. (À signaler à la police municipale).

Réponse : Les véhicules abandonnés le long de la piste des Salettes sont sur un terrain privé (ex Coulomp) le domaine public se termine au droit de l'enrobé. Légalement la police municipale n'a pas le droit d'intervenir sur une propriété privée.

2/ Matérialiser au moyen de peinture blanche, un cheminement piéton le long du mur du côté gauche en direction de Saint-Paul à partir du stop chemin de la Plus-Haute-Sine jusqu'à la résidence de tourisme, afin de sécuriser l'accès à l'arrêt de bus, qui est sur la chaussée puisqu'il n'y a ni trottoir, ni espace bétonné.

Même chose sur le chemin de la Sine mais côté droit à partir du chemin des Roures et jusqu'au chemin des Cystes.

Réponse : Demande transmise à la métropole qui vérifie la législation en vigueur dans ce domaine. M. Téaldi nous informera dès le retour de la métropole.

3/ Les quilles qui matérialisent les écluses chemin de la Sine sont en mauvais état et peintes en rose depuis la course cycliste du 8 mars. Il faudrait, à minima, les nettoyer. Comme le flux de camions a bien diminué, doit-on laisser le ralentisseur et les écluses ou changer de dispositif et mettre une chicane pour ralentir la vitesse et ainsi alterner la circulation ?

Réponse : Un essai va être réalisé pour essayer de supprimer le fluo.

4/ Le stop chemin de la Sine/chemin de la Plus-Haute-Sine est toujours dangereux car on le voit mal en venant de Saint-Paul. Le panneau disparaît régulièrement dans la haie et au sol, le marquage est vite effacé. Peut-on dessiner par terre, avec de la peinture comme la signalisation de la limitation à 30, un panneau stop en amont ?

Réponse : Demande transmise à la métropole en attente du retour de faisabilité.

5/ Le permis de construire des cinq villas au stop ne prévoit pas d'alignement sur le chemin de la Plus-Haute-Sine. Toutefois, vu l'étréoussse de la route à cet endroit (moins de 7 m, puisque 2 voitures ne peuvent pas s'y croiser) pourrait-on envisager de récupérer une bande de 2 m tout le long du terrain jusqu'au croisement du chemin de la Bonde-Longue, afin d'élargir la chaussée ?

Réponse : Il n'a pas été prévu d'élargissement par la métropole lors du permis d'aménager, peut-être possibilité lors du dépôt des permis de construire ?

6/ Où en est l'aménagement du chemin piéton le long du canal de la Reine Jeanne ?

Réponse : Nous n'avons pas obtenu de réponse pour l'instant !

7/ À la sortie du chemin des Cystes, le terrain de la maison en contre bas de la route reçoit l'eau de pluie de la chaussée régulièrement car des buses ont été implantées dans le muret depuis la réfection de la chaussée et l'eau se déverse dans la propriété. Que peut-on faire ?

Réponse : Demande transmise à la métropole, en attente du retour d'une réflexion positive.

8/ Le stop en bas du chemin de la Billoire est complètement effacé et le panneau disparaît dans la végétation de la propriété Chantepie. Faire redessiner le marquage au sol.

Réponse : Demande transmise à la métropole en attente de l'exécution.

9/ Qu'en est-il des terrains avenue Rambert qui ont été achetés par la mairie pour des maraichers bio ?

Réponse : Un agriculteur va y être installé prochainement.

10/ Est-ce que Vence a été déclarée en état de catastrophe naturelle suite à la sécheresse de l'été 2023 ? Fissures dans les maisons d'habitants de la Sine.

Réponse : Vence n'a pas été déclarée en état de catastrophe naturelle sécheresse pour l'été 2023.

11/ Dépôts de terre, pierres et végétaux sur un terrain réservé en zone rose par la mairie, tout au bout du chemin de la Bonde-Longue.

Réponse : La police municipale doit se rendre sur place avec la personne assermentée de l'urbanisme.

12/ Aménagement d'une parcelle sur le chemin de la Sine, face au poste électrique ENEDIS :

Traçage d'un chemin en cailloux et coupe d'arbres.

Ce terrain avait déjà fait l'objet d'un signalement car le propriétaire y avait installé une caméra et planté une haie. Cette parcelle est classée zone naturelle au plan local d'urbanisme métropolitain, espace boisé classé et zone rouge du plan de prévention des risques incendie de forêt, ce qui doit la protéger de toute activité ou construction.

Réponse : La police municipale doit se rendre sur place avec la personne assermentée de l'urbanisme.

13/ Faire tailler la haie le long du chemin de la Sine, en dessous du chemin des Lentisques sur le côté gauche (ancienne propriété Bréjot), elle empiète grandement sur la voirie.

Réponse : Demande transmise à la police municipale.

14/ Faire élaguer le cyprès en bas du chemin des Lentisques et à l'angle du chemin de la Plus-Haute-Sine. Le lampadaire disparaît complètement et il est n'assure pas son rôle. La demande a été faite plusieurs fois depuis cinq ans.

Réponse : Demande transmise à la police municipale.

15/ Le chemin de la Bonde-Longue est régulièrement refait par les services de la métropole, les trous sont rebouchés par des cailloux mais à la première pluie tout disparaît. Ce travail ne sert à rien, la métropole renvoie vers la mairie de Vence car ce chemin appartient à la ville. Que peut-on faire ?

Réponse : Vu l'absence de réseau eaux pluviales, le revêtement de la voie en enrobé risque de poser problème pour les villas en contrebas de la route, réflexion et concertation avec la métropole demandée.



Brigitte Baguez

La blagounette de la gazette

C'est l'histoire d'une grand-mère juive qui regarde son petit-fils jouer au bord de la mer lorsqu'une vague géante arrive et l'emporte.

Folle de douleur, elle implore : « S'il vous plaît, mon Dieu, sauvez mon petit-fils, rendez-moi mon petit fils. »

Une autre vague arrive et dépose le petit garçon sur la plage sain et sauf.

Elle se tourne alors vers le ciel et dit : « c'est pas pour abuser, mais il avait une casquette neuve ! »



Eric Stenger

Communiquez avec nous

N'oubliez pas que vous pouvez à tout moment nous contacter

- par notre site internet : <https://www.venceouest.fr/contact/>
- par courrier électronique : president@venceouest.fr
- par courrier postal : Vence Ouest - 284 chemin des Lentisques - 06140 VENCE
- et nous suivre sur Facebook : <https://www.facebook.com/groups/VenceOuest/>

REJOIGNEZ-NOUS

La vitalité d'une association est liée à ses adhérents. Nous comptons sur vous pour nous rejoindre.

Merci d'envoyer ce bulletin accompagné du règlement à : Vence Ouest - 284 chemin des Lentisques - 06140 - VENCE

Vous pouvez, si vous préférez, le confier à un membre du conseil d'administration.

VENCE OUEST BULLETIN D'ADHÉSION 2024

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Adresse mail : _____

Vous pouvez me contacter si vous avez besoin d'aide dans vos actions.

Je joins un chèque de 20 euros à l'ordre de Vence Ouest ou de 50 euros si j'adhère à titre de personne morale.

À _____

Le _____

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez nous écrire par mail à president@venceouest.fr, par courrier à l'adresse postale de l'association ou utilisez le formulaire sur notre site internet : <https://venceouest.fr/acces-a-mes-donnees/>